

CINQ CENT TRENTE-NEUVIÈME SESSION**Mercredi le 21 mars 2018**

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À la session ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord tenue le 21 mars 2018 à 14 heures, au lieu et heure ordinaires des sessions de ce Conseil, et sous la présidence du préfet, M. Bruno Laroche, sont présents, Madame la mairesse, Messieurs les maires:

Paul Germain	Prévost (V)	(3 voix)
Xavier-Antoine Lalande	Saint-Colomban (V)	(4 voix)
Bruno Laroche	Saint-Hippolyte (P)	(2 voix)
Stéphane Maher	Saint-Jérôme (V)	(16 voix)
Louise Gallant	Sainte-Sophie (SD)	(4 voix)

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Roger Hotte et la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Josée Yelle sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le préfet Bruno Laroche déclare la séance ouverte à 14 heures 07.

9417-18 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé séance tenante, en y apportant les modifications suivantes :

- Ajouter le point 5.1 Demande de subvention au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre de l'entretien de la Route Verte.
- Retirer le point 5.2.

ADOPTÉE

9418-18 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 FÉVRIER 2018

Il est proposé par M. le maire Xavier-Antoine Lalande

et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session tenue le 21 février 2018, tel que présenté.

ADOPTÉE

9419-18 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MARS 2018

Il est proposé par M. le maire Paul Germain

et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session tenue le 7 mars 2018, tel que présenté.

ADOPTÉE

9420-18 AUTORISATION DE SIGNATURE DANS LES DOSSIERS DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)

CONSIDÉRANT QUE les changements au niveau du personnel relatés dans la résolution numéro 9386-18 adoptée le 21 février 2018 requièrent l'autorisation de signatures pour les programmes de rénovation de la Société d'habitation du Québec.

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

Et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de La Rivière-du-Nord autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Roger Hotte ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Madame Josée Yelle, à signer tout document relatif à l'administration de tous les programmes gérés par la MRC de La Rivière-du-Nord pour la Société d'habitation du Québec.

ADOPTÉE

9421-18 PROGRAMME DE RÉNOVATION DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC : HAUSSE DU SEUIL MAXIMAL

ATTENDU QUE pour pouvoir bénéficier du programme RénoRégion, la valeur d'une propriété dans la MRC de La Rivière-du-Nord, excluant la valeur du terrain, ne doit pas excéder la valeur maximale établie, soit : 100 000\$;

ATTENDU QUE dans notre MRC la valeur moyenne d'une résidence unifamiliale au rôle d'évaluation se situe entre 218 190\$ (Sainte-Sophie) et 262 590\$ (Prévost);

Il est proposé par M. le maire Xavier-Antoine Lalande

Et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de La Rivière-du-Nord hausse le seuil d'admissibilité quant à la valeur de la propriété pour pouvoir bénéficier du programme RénoRégion, à 115 000\$, excluant la valeur du terrain.

ADOPTÉE

9422-18 NOMINATION DE LA DIRECTRICE DES FINANCES, EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE COMMUNAUTÉ ET TERRITOIRE, EMBAUCHE DE L'ADJOINTE DE DIRECTION ET AUTORISATION D'ALLER EN APPEL DE CANDIDATURES POUR LE POSTE DE TECHNICIEN COMPTABLE-ANALYSTE FINANCIER

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

Et résolu unanimement :

- de nommer les personnes suivantes pour occuper les postes de :
 - Geneviève Bélanger, directrice des finances
 - Julie Kennedy, directrice communauté et territoire
 - Judith Mongeon, adjointe de direction
- d'autoriser la direction générale à procéder à un appel de candidatures pour le poste de technicien comptable-analyste financier.

ADOPTÉE

9423-18 AUTORISATION DE SIGNATURE – DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 9386-18 adoptée le 21 février 2018.

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

Et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de La Rivière-du-Nord autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Roger Hotte et/ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Madame Josée Yelle à signer avec le préfet, Monsieur Bruno Laroche ou son suppléant, toute entente et tout formulaire et autres documents requis pour la bonne gestion de la MRC de La Rivière-du-Nord, y compris l'accès au coffret de sûreté.

ADOPTÉE

9424-18 AUTORISATION DE SIGNATURE DES ENTENTES À INTERVENIR ENTRE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

Et résolu unanimement d'autoriser le préfet, M. Bruno Laroche, à signer les ententes à intervenir entre la MRC de La Rivière-du-Nord et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Roger Hotte, et la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Josée Yelle.

ADOPTÉE

9425-18 AUTORISATION DE SIGNATURE DES CHÈQUES, DOCUMENTS BANCAIRES OU AUTRES

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

Et résolu unanimement d'autoriser le préfet, M. Bruno Laroche ou en son absence, le préfet suppléant ou tout autre maire siégeant à la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Rivière-du-Nord, à signer tous documents bancaires ou autres, avec le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Roger Hotte, ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Josée Yelle, pour et au nom de la MRC de La Rivière-du-Nord.

ADOPTÉE

9426-18 AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION ACCÈSD AFFAIRES

CONSIDÉRANT que la MRC de La Rivière-du-Nord a adhéré au service AccèsD Affaires ainsi qu'aux sous-services définis au formulaire « AccèsD Affaires – Dossier entreprise » offerts par la Caisse Desjardins de Saint-Jérôme;

CONSIDÉRANT que madame Geneviève Bélanger, commis-comptable, a été désignée administratrice principale aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'elle est investi de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin;

CONSIDÉRANT que M. Roger Hotte et Mme Josée Yelle ont été nommés respectivement directeur général et secrétaire-trésorier et directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe aux termes d'une résolution du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord adoptée le 21 février 2018.

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

Et résolu unanimement :

- QUE M. Roger Hotte, directeur général et secrétaire-trésorier et/ou Josée Yelle, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe et/ou M. Bruno Laroche, préfet de la MRC et maire de Saint-Hippolyte soient autorisés à signer, pour et nom de la MRC de La Rivière-du-Nord toute convention AccèsD Affaires et tout autre document requis ou utile à cette fin tels que définis à la convention AccèsD Affaires dont celui d'adhérer à tout nouveau sous-service que la caisse principale peut mettre à la disposition de l'entreprise, et à en accepter les conditions d'utilisation;
- QUE les personnes mentionnées ci-dessus, incluant l'administratrice principale, soient autorisées, au nom de la MRC de La Rivière-du-Nord à apporter en tout temps des modifications à la convention AccèsD Affaires et à tout autre document relatif au service AccèsD Affaires.

ADOPTÉE

9427-18 NOMINATION DE LA PERSONNE DÉSIGNÉE ET SON SUBSTITUT POUR SIÉGER AU COMITÉ ADMINISTRATIF DU « TAC RIVIÈRE-DU-NORD »

Il est proposé par M. le maire Paul Germain

Et résolu unanimement de nommer le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Roger Hotte à siéger sur le comité administratif du « TAC Rivière-du-Nord » et de nommer la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Madame Josée Yelle, à titre de substitut.

ADOPTÉE

9428-18 AVIS DE MOTION RELATIF À UN RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES MODALITÉS DE DIFFUSION D'AVIS PUBLICS SUR LE SITE INTERNET DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

M. le maire Xavier-Antoine Lalande donne avis de motion qu'il proposera lors d'une assemblée ultérieure, un règlement établissant les modalités de diffusion d'avis publics sur le site internet de la MRC de La Rivière-du-Nord.

Une demande de dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement a été signifiée.

9429-18 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES DES CADETS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR L'ÉTÉ 2018

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

Et résolu unanimement d'autoriser le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à signer l'entente de partenariat relative à la fourniture de services des cadets de la Sûreté du Québec pour l'été 2018.

ADOPTÉE

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Les membres du Conseil prennent acte du bordereau de correspondance.

9430-18 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS DANS LE CADRE DE L'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE

CONSIDÉRANT que la Route Verte est la plus grande vélo route en Amérique et constitue une fierté pour le Québec;

CONSIDÉRANT que la Route Verte est une réalisation unique en Amérique du Nord avec ses 5 300 km d'itinéraire cyclable;

CONSIDÉRANT que cinq (5) millions de personnes l'empruntent annuellement et six (6) millions de Québécois habitent une ville située sur ou à moins de 1 km de la Route Verte;

CONSIDÉRANT que la Route Verte traverse près de quatre cents (400) municipalités qui touchent les trois quarts (3/4) de la population québécoise;

CONSIDÉRANT que la Route Verte exerce un impact positif sur la santé, l'environnement, l'image de marque du Québec et la mobilité des citoyens;

CONSIDÉRANT que la Route Verte est un outil de développement économique et social pour les municipalités traversées.

CONSIDÉRANT que la MRC de La Rivière-du-Nord peut bénéficier d'une aide financière accordée par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

Et résolu unanimement :

- QUE les membres du Conseil de la MRC de La Rivière-du-Nord autorise la direction générale à procéder à une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre de l'entretien de la Route Verte et à déposer et signer tous documents relatifs à l'obtention de l'aide financière demandée.

ADOPTÉE

9431-18 AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER OU À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE DE PROCÉDER À UN APPEL D’OFFRES SUR INVITATION POUR LES TRAVAUX À EFFECTUER DANS LE LOCAL 300 DE L’HÔTEL DE RÉGION

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

Et résolu unanimement d’autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à procéder à un appel d’offres sur invitation pour les travaux à effectuer dans le local 300 de l’Hôtel de région.

ADOPTÉE

9432-18 PROJET INTÉGRÉ DE DIAGNOSTIC PAYSAGER DU PARC LINÉAIRE LE P’TIT TRAIN DU NORD – CONFIRMATION D’ENGAGEMENT ET AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que ce projet vise à élaborer un diagnostic paysager afin de s'assurer de la connaissance des caractéristiques physico-spatiales et socioculturelles du site, d'évaluer les enjeux liés à la protection et à la mise en valeur des paysages du parc linéaire et d'assurer une délimitation adéquate du territoire à protéger;

ATTENDU la convention intervenue le 16 janvier 2014 entre la Conférence régionale des élus des Laurentides et le ministre de la Culture et des Communications, pour la réalisation du « Projet intégré de diagnostic paysager du Parc linéaire du P'tit Train du Nord » faisant suite à la demande financière # 520583;

ATTENDU l’abolition des Conférences régionales des élus signifiée par le dépôt à l’Assemblée nationale le 26 novembre 2014 du projet de loi no 28;

ATTENDU l’addenda conclut le 31 mars 2015 entre le ministère de la Culture et des Communications, la Conférence régionale des élus des Laurentides et la MRC des Pays-d’en-Haut confirmant le transfert de mandataire et les sommes réservées à la réalisation du projet à la MRC des Pays-d’en-Haut;

ATTENDU les nombreuses difficultés rencontrées au cours des deux dernières années qui a mené la MRC des Pays-d’en-Haut à proposer un nouvel échancier au ministère de la Culture et des Communications pour réaliser le projet;

ATTENDU que les représentants du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) ont demandé que soit réitéré l’engagement financier de la MRC et de ses partenaires pour relancer le projet;

ATTENDU qu’à défaut de confirmer les engagements des partenaires, la MRC des Pays-d’en-Haut devra retourner au MCCQ les sommes dédiées au dudit projet;

ATTENDU que ce projet nécessite un investissement total estimé à 90 000 \$;

- ATTENDU** la contribution financière de la Conférence régionale des élus des Laurentides transférée à la MRC des Pays-d'en-Haut et signifiée par la convention pour un montant total de 21 000 \$;
- ATTENDU** l'engagement financier du Ministère de la culture et des communications signifié par la convention pour un montant total de 45 000 \$ conditionnellement à l'engagement des partenaires;
- ATTENDU** la volonté des partenaires non municipaux signifiée par les lettres d'appui en 2013 d'investir ensemble une somme de 9 000 \$;
- ATTENDU** la volonté des MRC signifiée par les lettres d'appui en 2013 d'investir ensemble une somme de 15 000 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

Et unanimement résolu :

- De réitérer l'intérêt de la MRC de La Rivière-du-Nord à l'égard du projet intégré de diagnostic paysager du Parc linéaire du P'tit Train du Nord.
- De confirmer l'engagement financier de la MRC de La Rivière-du-Nord à verser une somme de 1 875 \$ conditionnellement à l'obtention des autres sources de financement assurant la viabilité dudit projet.
- De collaborer, avec la MRC des Pays-d'en-Haut, à la mise en œuvre dudit projet en bien et service pour une valeur de 1 875 \$.
- D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la MRC de La Rivière-du-Nord, toute entente relative à la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE

9433-18

ADOPTION DES PROJETS STRUCTURANTS DANS LE CADRE DU FDT

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), lequel confie la gestion du Fonds de développement des territoires (FDT) à la MRC de La Rivière-du-Nord (MRC RDN);

CONSIDÉRANT que les priorités d'intervention de la MRC RDN, dans le cadre du FDT, ont fait l'objet d'une résolution du Conseil le 20 septembre 2017 (9280-17);

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'entente relative au FDT, la MRC RDN a adopté une politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (9280-17);

CONSIDÉRANT que la MRC RDN a formé un comité consultatif territorial (CCT) chargé d'analyser les projets structurants dûment déposés (9011-16);

CONSIDÉRANT que le CCT a procédé à l'analyse des projets structurants dûment déposés le 1er mars 2018 et a transmis ses recommandations au Conseil de la MRC RDN, lesquelles ont fait l'objet de discussions;

CONSIDÉRANT que la liste de tous les projets déposés, dans le cadre de l'appel de projets structurants 2017-2018, fait partie intégrante de la présente résolution (addenda);

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'entente relative au FDT intervenue avec le MAMOT, la MRC RDN doit engager les sommes de l'enveloppe 2017-2018 dédiée aux projets structurants avant le 31 mars 2018.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le maire Xavier-Antoine Lalande

Et résolu unanimement :

1. Que la MRC RDN retienne les projets structurants suivants;
2. Que la MRC RDN verse l'aide financière, totalisant la somme de 200 000 \$, aux organisations bénéficiaires, selon les recommandations du CCT et les modalités de la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2017-2018* de la MRC RDN;
3. Que la MRC RDN autorise le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à procéder à la signature d'un protocole d'entente avec la personne autorisée de chaque organisation bénéficiaire.

N° projet structurant	Organisation bénéficiaire	Titre du projet structurant	Montant d'aide financière
0053-18	Projet Collectif	Programme d'activités en innovation sociale	25 000 \$
0054-18	L'ILOT	Festival de la collaboration	38 148 \$
0055-18	Serres de Clara	S'engager pour cultiver	15 000 \$
0060-18	Diffusion En Scène	Déploiement du programme d'accessibilité au Théâtre Gilles-Vigneault	20 000 \$
0061-18	Comité régional de protection des falaises	Zonage conservation du massif des falaises	9 950 \$
0062-18	Éco-Corridors Laurentiens	Répondre aux enjeux environnementaux par le partage des connaissances entre chercheurs et public	3 612 \$
0065-18	Ville de Prévost	Mise en place d'une station de recharge pour transport électrique	5 599 \$
0067-18	Musée d'art contemporain des Laurentides	Présents depuis 40 ans dans la MRC RDN	20 000 \$
0068-18	CDC Rivière-du-Nord	Création centre de tri et magasin de réemploi pour textile usagé	40 000 \$
0071-18	Abrinord	Plan d'action du bassin versant de la rivière Lepage	8 691 \$
0072-18	Société d'histoire Rivière-du-Nord	Histoire locale : legs aux élèves de la MRC RDN	14 000 \$
TOTAL			200 000 \$

ADOPTÉE

9434-18 **AVIS DE MOTION RELATIF À UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LES ÉCOCENTRES**

M. le maire Stéphane Maher donne avis de motion qu'il proposera lors d'une assemblée ultérieure, un règlement d'emprunt relatif aux écocentres.

Une demande de dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement a été signifiée.

9435-18 **MISE SUR PIED D'UN COMITÉ TECHNIQUE EN AMÉNAGEMENT**

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement 306-17 et l'entrée en vigueur des dispositions relatives à la conformité à l'orientation 10;

CONSIDÉRANT que ce règlement amende le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR);

CONSIDÉRANT que les règlements d'urbanisme municipaux doivent être concordants avec les nouvelles dispositions du SADR;

CONSIDÉRANT que la MRC avait pris l'engagement auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) d'initier rapidement la révision du SADR;

CONSIDÉRANT que les travaux nécessaires à l'élaboration de la révision du SADR contiennent de nombreux éléments, lesquels contribueront à la définition des orientations en lien avec la planification stratégique de la MRC;

CONSIDÉRANT la nécessité d'un travail collaboratif entre les services d'urbanisme des municipalités et le service d'aménagement de la MRC.

Il est proposé par M. le maire Xavier-Antoine Lalande

Et résolu unanimement :

- Que la MRC mette sur pied un comité technique en aménagement formé des directeurs d'urbanisme de chacune des municipalités constituantes et de l'aménagiste de la MRC.
- Que le Conseil des maires suive avec attention les travaux du comité technique en aménagement.

ADOPTÉE

9436-18 **PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL RELATIVES AU FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR) 2020**

CONSIDÉRANT que le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides (CPÉRL) a entrepris ce printemps une vaste consultation pour définir les nouvelles priorités régionales qui serviront à baliser les projets qui seront soutenus par le FARR à compter du 1^{er} avril 2019;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Rivière-du-Nord souhaite s'assurer que les priorités régionales permettent aux projets porteurs de la MRC de pouvoir s'inscrire dans la démarche FARR;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Rivière-du-Nord a tout intérêt à identifier au CPÉRL des priorités qui permettront la prise en compte des projets porteurs de la MRC;

CONSIDÉRANT que le CPÉRL a accepté le dépôt de mémoire dans son processus de consultation;

CONSIDÉRANT que le projet de mémoire énonce les priorités à retenir par la MRC;

CONSIDÉRANT que le Conseil des maires juge opportun que la direction générale dépose un mémoire au CPÉRL;

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

Et résolu unanimement :

- QUE la MRC de La Rivière-du-Nord adhère à l'énoncé des priorités de la MRC de La Rivière-du-Nord dans le cadre du FARR, lequel est joint aux présentes.
- QUE le comité directeur du FARR et le CPÉRL tiennent compte des dites priorités.

ADOPTÉE

9437-18 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE – RÈGLEMENT NUMÉRO 864-01-03

Attendu que la Municipalité de Saint-Hippolyte a adopté le règlement numéro 864-01-03 amendant le règlement de zonage 864-01 afin :

- D'apporter des précisions relatives à la gestion des droits acquis et aux lots dérogatoires.

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 864-01-03 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par M. le maire Paul Germain

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 864-01-03 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

9438-18 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - VILLE DE SAINT-JÉRÔME – RÉOLUTION PPCMOI - 2017-00068

Attendu que la Ville de Saint-Jérôme a adopté la résolution numéro PPCMOI-2017-00068 afin d'autoriser :

- l'agrandissement d'un établissement commercial et de l'aménagement d'une aire de stationnement dans la zone résidentielle sur les lots 2 663 620, 2 663 605, 2 140 089, 2 140 090 et 2 662 987 du cadastre du Québec sur la rue Saint-Georges et Vaillancourt.

Attendu que copie de ladite résolution a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu les articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Attendu que la résolution PPCMOI-2017-00068 de la Ville de Saint-Jérôme est présumée conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par M. le maire Paul Germain

et résolu unanimement que ladite résolution PPCMOI-2017-00068 soit approuvée.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre en conformité avec la Loi, un certificat de conformité concernant ladite résolution.

ADOPTÉE

9439-18 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE – RÈGLEMENT NUMÉRO 1226

Attendu que la Municipalité de Sainte-Sophie a adopté le Règlement numéro 1226 amendant le Règlement numéro 506-I relatif au zonage afin :

- D'agrandir la zone « Rc-1 », de modifier la superficie des garages privés et des dépendances ainsi qu'afin d'apporter des précisions sur l'aménagement des aires d'entreposage extérieur pour les zones industrielles

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 1226 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par M. le maire Paul Germain

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 1226 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

9440-18 **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – VILLE DE PRÉVOST – RÈGLEMENT NUMÉRO 601-51**

Attendu que la Ville de Prévost a adopté le règlement numéro 601-51 modifiant le règlement de zonage numéro 601 afin :

- De modifier des grilles de spécifications afin de prohiber dans certaines zones les établissements avec un service à l'auto, notamment pour les restaurants, cafés, bistros, brasseries et comptoir minute (usage C223)

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 601-51 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par M. le maire Paul Germain

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 601-51 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

9441-18 **PRÉSENTATION DU REGISTRE DES CHÈQUES À APPROUVER**

Il est proposé par M. le maire Xavier-Antoine Lalande

et résolu unanimement d'approuver la liste des "comptes payés" préparée en date du 14 mars 2018, telle que présentée par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 14 MARS 2018

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des activités financières pour l'exercice se terminant le 14 mars 2018. Les membres du Conseil en prennent acte.

9442-18 RÉOLUTION AUTORISANT LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE À OBTENIR UNE CARTE DE CRÉDIT « AFFAIRES » AU NOM DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

Il est proposé par M. le maire Paul Germain

et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Josée Yelle, à obtenir une carte de crédit « *Affaires* » au nom de la MRC de La Rivière-du-Nord.

ADOPTÉE

9443-18 UNITÉ COMMUNE DE DÉCONTAMINATION

CONSIDÉRANT la compétence de la MRC en matière de planification régionale de la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT les objectifs du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC;

CONSIDÉRANT que la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) a élaboré un guide des bonnes pratiques pour aider les services de sécurité incendie à mettre en place des mesures pour diminuer les risques de cancer chez les pompiers;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Jérôme dispose d'un véhicule pouvant servir à l'aménagement d'une unité commune de décontamination et de réhabilitation sur les lieux d'une intervention incendie pour les municipalités constituantes de la MRC, duquel elle est et demeure propriétaire;

CONSIDÉRANT que la tarification pour le service rendu par le véhicule de décontamination et de réhabilitation sera le même que le poste de commandement, tel qu'inscrit dans l'entente d'aide mutuelle en sécurité incendie des municipalités constituantes de la MRC;

CONSIDÉRANT que le coût total pour l'aménagement du véhicule s'élève à 46 651.39\$;

CONSIDÉRANT que la MRC a déposé une demande dans le cadre du Programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal du MAMOT, dont la subvention pouvait atteindre 50 % des coûts du projet;

CONSIDÉRANT que la MRC s'était engagée à subventionner 50 % des coûts du projet dans le cadre de ladite demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT que la demande d'aide financière a été refusée par le MAMOT, citant comme refus le fait que ledit projet n'a pas suffisamment d'impact positif sur le milieu;

CONSIDÉRANT que ledit projet en est un rassembleur, générateur d'entraide et d'économies;

CONSIDÉRANT que le Conseil des maires juge opportun que ce projet voit le jour.

Il est proposé par M. le maire Paul Germain

Et résolu unanimement :

- Que la MRC subventionne, tel que prévu, 50 % des coûts du projet, soit 23 326\$;
- Qu'une somme de 23 326\$ soit répartie dans les quotes-parts des municipalités afin de couvrir 50 % des coûts restant du projet.

ADOPTÉE

9444-18 **RÉSOLUTION FIXANT LA DATE DU RAPATRIEMENT DU MANDAT DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE À LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD AU 1^{ER} AVRIL 2018**

CONSIDÉRANT que le Conseil des maires souhaite dorénavant assumer des responsabilités en développement économique;

CONSIDÉRANT que le développement économique est une compétence dévolue à la MRC;

CONSIDÉRANT que depuis 2015, la MRC peut exercer sa compétence en développement économique;

CONSIDÉRANT qu'en 2015, la MRC avait choisi de déléguer cette compétence à un organisme appelé Développement Économique du Grand Saint-Jérôme (DÉGSJ);

CONSIDÉRANT que le Conseil des maires estime que cette décision permettra une utilisation optimale des ressources et une coordination plus efficiente du développement économique sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite poursuivre sa collaboration avec la communauté d'affaires;

CONSIDÉRANT que l'organisme DÉGSJ cessera ses opérations le 31 mars 2018.

Il est proposé par M. le maire Xavier-Antoine Lalande

Et résolu unanimement que la MRC de La Rivière-du-Nord exerce le mandat de développement économique à compter du 1^{er} avril 2018.

ADOPTÉE

ORGANISME APPARENTÉS

- Aucun point à discuter.

9445-18 **DEMANDE D'EXONÉRATION DES FRAIS DE LOCATION DE SALLES PAR LE CENTRE MARIE ÈVE**

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

et résolu unanimement d'accorder une exonération des frais de location de salles au « Centre Marie Ève » concernant une journée de formation qui se tiendra le 18 avril 2018 dans la salle « B » de l'Hôtel de région.

Toutefois, des frais de conciergerie et d'équipement seront facturés en vertu du règlement numéro 182-07 modifié par les règlements numéros 198-08, 223-09 et 253-11.

ADOPTÉE

DIVERS

- Aucun point.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Une personne était présente et le préfet lui a demandé de s'identifier. Aucune question n'a été soulevée de la part de cette personne.

9446-18

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le maire Xavier-Antoine Lalande

et résolu unanimement, à 14 heures 45, de lever la présente séance.

ADOPTÉE

Bruno Laroche, préfet

Roger Hotte, directeur général et
secrétaire-trésorier

ÉNONCÉ DES PRIORITÉS DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
DANS LE CADRE DU FARR

- 1 - Reconnaissance du statut de la Ville de Saint-Jérôme à titre de capitale des Laurentides par la prise en compte du rayonnement régional des organismes et des équipements de son territoire et par son rôle de plaque tournante du transport des personnes.
- 2 - Prendre résolument le virage du transport durable engendrant notamment une meilleure fluidité des déplacements et une réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- 3 - Favoriser l'intégration des principes du développement durable et la lutte contre le dérèglement climatique dans la gestion du transport des marchandises.
- 4 - Favoriser l'émergence de filières de développement économique spécifiques à chaque territoire dont notamment la Filière Laurentides en innovation transport, laquelle se déploie sur le territoire de quatre MRC.
- 5 - Réserver une part de l'enveloppe du FARR Laurentides pour le financement des institutions à caractère régional sur le territoire de la Ville de Saint-Jérôme.
- 6 - Améliorer la connectivité des réseaux cyclables et multifonctionnels au parc linéaire.
- 7 - Optimiser les infrastructures du parc linéaire afin de procurer une expérience de haut niveau aux utilisateurs.
- 8 - Encourager l'occupation dynamique et la gestion équilibrée du territoire.
- 9 - Soutenir les initiatives culturelles et sportives spécifiques à la région des Laurentides afin de rehausser son pouvoir d'attractivité et la fierté de ses citoyens.
- 10 - Favoriser les initiatives de gestion des matières résiduelles permettant d'améliorer la performance territoriale.
- 11 - Offrir à chaque citoyen un continuum de services publics et communautaires équitables.